



# ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUMONT AUGEN 2008

JUIN 2008



BLUMONT  
CAPITAL

## TABLE DES MATIÈRES

État de l'actif net	2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
État du portefeuille de placements et des autres éléments d'actif net	6
Notes afférentes aux états financiers	8
Renseignements sur la société en commandite	15

**ÉTAT DE L'ACTIF NET**  
**30 juin 2008 et 31 décembre 2007**  
**Non vérifié**

**BLUMONT AUGEN LIMITED PARTNERSHIP 2007-1\*\***

	2008	2007
<b>ACTIF</b>		
Investissements à juste valeur*		
Actions canadiennes	8 513 359\$	13 288 466\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 235	17 596
Intérêts à recevoir	-	1 684
Total de l'actif	<u>8 529 594</u>	<u>13 307 746</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs :		
Frais et charges d'exploitation	18 462	92 660
Intérêts à payer	6 632	16 810
Emprunt	1 586 460	1 586 460
Total du passif	<u>1 611 554</u>	<u>1 695 930</u>
<b>ACTIF NET REPRÉSENTANT LES CAPITAUX PROPRES</b>	<u>6 918 040\$</u>	<u>11 611 816\$</u>
<b>NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION</b>	<u>1 609 570</u>	<u>1 609 570</u>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>	<u>4,30\$</u>	<u>7,21\$</u>
* Investissements, au coût	<u>15 837 554\$</u>	<u>16 124 754\$</u>

\*\* La société en commandite a été constituée le 21 août 2007.

Approuvé au nom de la société en commandite BluMont Augen 2007-1 par BluMont Augen General Partner 2007-1 Inc.

« Paul J. Perrow »

---

Paul J. Perrow  
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Période de six mois se terminant le 30 juin 2008

Non vérifié

BLUMONT AUGEN LIMITED  
PARTNERSHIP 2007-1\*\*

### REVENUS DE PLACEMENT

Intérêts et dividendes -\$

### CHARGES (note 4)

Frais de gestion 85 572

Frais d'exploitation généraux 45 352

Honoraires des vérificateurs 5 412

Frais juridiques 6 110

Frais de production de rapports aux porteurs de titres 3 697

Frais d'intérêts 42 002

186 145

Moins : charges absorbées par le gestionnaire 19 187

166 958

### PERTE NETTE DE PLACEMENT

(166 958)

### PERTE NETTE RÉALISÉE SUR LES PLACEMENTS

(36 403)

### COÛT DES TRANSACTIONS (note 2(II))

(2 508)

### ÉCART NET DE L'AMORTISSEMENT LATENT DES PLACEMENTS

(4 487 907)

### PERTE NETTE DE PLACEMENT ET COÛT DES TRANSACTIONS

(4 526 818)

### DIMINUTION DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS

(4 693 776)\$

### DIMINUTION DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART

(2,92)\$

\*\* La société en commandite ayant été constituée le 21 août 2007, les renseignements comparatifs ne sont pas disponibles.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
Période de six mois se terminant le 30 juin 2008  
Non vérifié

**BLUMONT AUGEN LIMITED  
PARTNERSHIP 2007-1\*\***

Actif net au début de la période	11 611 816\$
Diminution nette de l'actif net liée aux activités	<u>(4 693 776)</u>
Actif net à la fin de la période	<u>6 918 040\$</u>

\*\* La société en commandite ayant été constituée le 21 août 2007, les renseignements comparatifs ne sont pas disponibles.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Période de six mois se terminant le 30 juin 2008**  
**Non vérifié**

**BLUMONT AUGEN LIMITED**  
**PARTNERSHIP 2007-1\*\***

<b>Activités d'exploitation</b>	
Diminution de l'actif net liée aux activités	(4 693 776)\$
Ajout de postes sans effet sur la trésorerie	
Écart net de l'amortissement latent des placements	4 487 907
Perte nette réalisée sur les placements	<u>38 911</u>
	(166 958)
Placements vendus	248 289
Écart net des soldes sans effet sur la trésorerie liée aux activités	<u>(82 692)</u>
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	<u>(1 361)</u>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 361)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de la période</b>	<b><u>17 596</u></b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de la période</b>	<b><u>16 235\$</u></b>

\*\* La société en commandite ayant été constituée le 21 août 2007, les renseignements comparatifs ne sont pas disponibles.

## ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ET DES AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET

30 juin 2008

Non vérifié

	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur de l'actif net
<b>Actions canadiennes</b>				
<b>Énergie</b>				
Knight Resources Limited	3 250 000	1 300 000 \$	861 250 \$	
Rochester Energy Corporation <sup>2</sup>	1 352 000	540 800	324 480	
		1 840 800	1 185 730	17,2
<b>Matières premières</b>				
American Creek Resources Limited	1 818 181	1 000 000	327 273	
Ariane Resources Inc., bons de souscription	2 000 000	-	2	
Avalon Ventures Limited	430 000	795 500	774 000	
BNP Resources Inc. 'A'	200 000	300 000	300 000	
Baffinland Iron Mines Corporation	75 500	400 150	231 030	
Bonaventure Enterprises Inc.	2 255 600	1 015 020	327 063	
Bonaventure Enterprises Inc., bons de souscr.	2 255 600	-	2	
Claude Resources Inc.	270 270	500 000	243 243	
D'Ariane Resources Inc.	4 000 000	600 000	300 000	
Diamondex Resources Limited	2 000 000	500 000	330 000	
Donner Metals Limited	400 000	260 000	130 000	
Donner Metals Limited, bons de souscription	200 000	-	-	
GLR Resources Inc.	625 000	500 000	181 250	
Galore Resources Inc.	1 052 632	500 000	263 158	
Galore Resources Inc., bons de souscription	526 316	-	1	
Knight Resources Limited, bons de souscrip.	3 250 000	-	3	
Kodiak Exploration Limited	166 700	800 160	426 752	
Laurentian Goldfields Limited	625 000	250 000	250 000	
Moneta Porcupine Mines Inc.	2 775 000	499 500	541 125	
Northern Gold Mining Inc.	333 333	200 000	41 667	
Northern Gold Mining Inc., bons de souscrip.	166 666	-	-	
Paragon Minerals Corporation	1 000 000	1 000 000	265 000	
Pitchstone Exploration Limited	246 000	762 600	270 600	
Puma Exploration Inc.	909 090	500 000	345 454	
Rockport Mining Corporation	470 589	400 000	400 001	
Roxgold Inc.	560 000	240 800	100 800	
Roxgold Inc., bons de souscription	280 000	-	-	
Sage Gold Inc.	800 000	400 000	152 000	
Sage Gold Inc., bons de souscription	400 000	-	-	
Stratagold Corporation	3 369 565	775 000	454 891	
Sultan Minerals Inc.	2 300 000	805 000	310 500	
Sultan Minerals Inc., bons de souscription	2 300 000	-	2	
Triex Minerals Corporation	145 000	493 000	121 800	
Tyhee Development Corporation	666 700	500 024	240 012	
		13 996 754	7 327 629	105,9

	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur de l'actif net
<b>Positions totales y compris les coûts de transaction</b>	<b>15 837 554 \$</b>	<b>8 513 359 \$</b>	<b>123,1</b>
Coûts de transaction	-	-	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>15 837 554 \$</b>	<b>8 513 359</b>	<b>123,1</b>
Autres actifs, moins les passifs <sup>1</sup>		(1 595 319)	(23,1)
<b>ACTIF NET REPRÉSENTANT LES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 918 040 \$</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Ce montant comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, plus les produits financiers à recevoir, moins les comptes créditeurs.

<sup>2</sup> Titre à participation restreinte.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2008

NON VÉRIFIÉ

## 1. CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

La société en commandite BluMont Augen 2007-1 (la « Société en commandite ») a été constituée en société en commandite en vertu des lois de la province de l'Ontario le 11 octobre 2007 et a commencé à exercer ses activités le 30 octobre 2007 après la clôture initiale. La Société en commandite a une durée de vie limitée, et sera dissoute le 29 juin 2009, sous réserve de dissolution antérieure selon les modalités de la convention de société en commandite. Le commandité de la Société en commandite est BluMont Augen General Partner 2007-1 Inc. (le « commandité »), société constituée le 21 août 2007 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Le commandité est une filiale en propriété exclusive de BluMont Capital Inc.

Les services de BluMont Capital Corporation ont été retenus afin qu'elle agisse en tant que gestionnaire du portefeuille (le « gestionnaire du portefeuille ») pour sélectionner des actions accréditives et d'autres placements en consultation avec Augen Capital Corp. La Société en commandite investit dans des actions accréditives de sociétés de ressources naturelles dont les activités sont l'exploitation minière, pétrolière et gazière. La Société en commandite est assujettie à divers facteurs de risque, y compris, notamment, l'inexistence d'un marché public pour les parts de la Société en commandite, les risques inhérents à l'exploration de ressources, les variations défavorables de la valeur des titres et l'illiquidité possible des actions accréditives et des autres titres, le cas échéant, détenus par la Société en commandite.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La présentation de ces états financiers est conforme aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

### (I) Adoption de nouvelles conventions comptables – chapitre 3862, Instruments financiers – divulgation; et chapitre 3863, Instruments financiers – présentation

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société en commandite a adopté les normes des chapitres 3862, « Instruments financiers – divulgation », et 3863, « Instruments financiers – Présentation », du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »). Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – divulgation et présentation », et établissent les normes concernant la divulgation et la présentation détaillées des risques liés aux instruments financiers, et la façon dont ces risques sont gérés. Veuillez consulter la note 3 sur la divulgation s'appliquant à la Société en commandite.

L'adoption de nouvelles normes n'a aucune incidence sur le cours quotidien des titres de la Société en commandite, ni sur le calcul de l'actif net.

## **(II) Évaluation des placements**

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande établie de la manière suivante :

Le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (l'« ICCA ») intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2006, préconise que la juste valeur des instruments financiers négociés activement soit calculée en fonction du cours acheteur du titre. Auparavant, la juste valeur selon les PCGR était calculée en fonction du cours de clôture du jour, lorsqu'il en existait un.

Le règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que la valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement soit calculée selon les PCGR. Malgré la date d'application réglementaire du chapitre 3855, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé aux fonds de placement une dispense provisoire de conformité au chapitre 3855 en ce qui concerne la valeur liquidative aux fins du traitement des opérations des porteurs de parts. Cette dispense, accordée afin de permettre un examen plus approfondi de l'incidence du chapitre 3855, entre en vigueur le 30 septembre 2008 ou à la date d'entrée en vigueur des modifications proposées au Règlement 81-106, si celle-ci intervient plus tôt. La valeur liquidative calculée selon les recommandations du chapitre 3855 est appelée valeur liquidative aux fins de la présentation de l'information financière de la Société en commandite (« valeur liquidative selon les PCGR »). La note 7 présente un rapprochement de la valeur liquidative selon les PCGR et de la valeur liquidative à des fins autres que la présentation de l'information financière (« valeur liquidative aux fins des opérations ») de la Société en commandite.

Le chapitre exige également que les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés dans le cadre de l'achat et de la vente de titres par la Société en commandite, soient portés en déduction du revenu net. Par conséquent, ces coûts doivent être passés en charges et inclus dans les « Coûts de transaction » à l'état des résultats.

Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués à leur cours acheteur à la date des états financiers. Lorsqu'aucun cours acheteur n'est disponible, les titres sont évalués au cours vendeur de clôture. Les titres qui ne sont pas cotés à une bourse reconnue sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation selon des critères établis par le gestionnaire de portefeuille.

Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur marchande.

L'écart entre la valeur marchande et le coût moyen est présenté à titre de variation nette de la plus-value ou moins-value non réalisée des placements.

## **(III) Opérations de placement et constatation des revenus**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Les revenus et les charges sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus d'intérêts sont constatés quotidiennement au moment où ils sont gagnés. Les gains et pertes réalisés découlant des opérations sur titres sont calculés selon le coût moyen.

**(IV) Attribution des revenus et des pertes de la Société en commandite**

Les états financiers présentent uniquement les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Société en commandite, et n'incluent pas les autres actifs et passifs, notamment les impôts de chacun des associés. Un montant correspondant à 0,01 % de l'augmentation ou de la diminution de l'actif net liée aux activités de la Société en commandite est attribué au commandité et le solde est attribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts que chacun d'eux détient à la fin de chaque période. La Société en commandite n'étant pas une entité imposable, il n'est pas nécessaire de comptabiliser une charge d'impôts.

**(V) Utilisation d'estimations**

Les présents états financiers, établis conformément aux PCGR du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui peuvent avoir une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**(VI) Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part**

L'augmentation de l'actif net liée aux activités par part correspond à l'augmentation nette de l'actif net liée aux activités divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice.

### **3. GESTION DU RISQUE FINANCIER**

Dans le cours normal des affaires, la Société en commandite est exposée à divers risques financiers : risque lié au crédit, risque lié aux liquidités et risque du marché (y compris le risque lié au taux d'intérêt, et autres risques touchant les prix et les devises) qui pourraient entraîner une réduction de la valeur de l'actif net de la Société en commandite. La valeur des placements du portefeuille de la Société en commandite peut fluctuer sur une base quotidienne suite aux variations des taux d'intérêt, des conditions économiques, du marché et des nouvelles de l'entreprise relativement à des titres particuliers détenus par la Société en commandite.

Les objectifs de placement de la Société en commandite consistent à : (a) hausser la valeur du capital, et (b) offrir certains avantages fiscaux aux investisseurs en achetant des actions accréditatives de sociétés de ressources naturelles sélectionnées par le gestionnaire du portefeuille et Augen Capital Corp. La stratégie d'investissement de la Société en commandite consiste à investir dans des actions accréditatives de sociétés de ressources naturelles : (i) dont le rapport qualité-prix se compare avantageusement à la valeur marchande des actions de sociétés de ressources naturelles; (ii) dotées d'une haute direction chevronnée; (iii) possédant un solide programme d'exploration; et (iv) offrant un potentiel de croissance future. Le produit de la vente des actions accréditatives peut être investi dans d'autres actions accréditatives, dans des titres émis par de grandes sociétés, ou des obligations émises par de grandes sociétés et le gouvernement, ou des titres de l'indice, ou pour exercer des bons de souscription.

Afin de réduire les risques liés à un investissement dans la Société en commandite, la Société en commandite a élaboré les politiques et restrictions suivantes concernant les investissements : (a) la Société en commandite investira au moins 80 % de ses fonds dans

des actions accréditatives de sociétés de ressources naturelles inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) ou du TSX Venture Exchange, (b) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Société en commandite investira au moins les deux tiers (2/3) de ses fonds dans des titres de sociétés de ressources naturelles dont la capitalisation boursière (déterminée au moment de l'achat) est supérieure à 25 millions \$, (c) la Société en commandite : (i) n'investira par plus de 10 % du produit de toute société de ressources naturelles; (ii) ne détiendra pas plus de 10 % des titres émis et en circulation (quantité déterminée au moment de l'achat) de toute société en commandite dans laquelle elle investit; ou (iii) n'investira pas dans un titre si la valeur marchande de ce titre dépasse, au moment de l'investissement, 10 % de la valeur de l'actif net du portefeuille de la Société en commandite (déterminée au moment de l'achat).

**(I) Risque lié au crédit**

Le risque lié au crédit est le risque que la partie contractante d'un instrument financier omette de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement auprès de la Société en commandite.

Lorsqu'une société en commandite investit dans un instrument de créance et ses dérivés, c'est là qu'est concentré le risque lié au crédit. La valeur marchande des instruments de créance et de ses dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur, et conséquemment, représente l'exposition maximum au risque lié au crédit d'une société en commandite.

Toutes les transactions effectuées par la Société en commandite relativement aux titres inscrits à la cote doivent être acquittées sur livraison, par le biais de courtiers agréés. Le risque de défaut est jugé minime, car les titres ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement est effectué lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction sera annulée si l'une des parties manque à ses obligations.

En date du 30 juin 2008, la Société en commandite n'avait pas investi dans des instruments de créance et ses dérivés; elle n'est donc pas assujettie au risque lié au crédit.

**(II) Risque lié aux liquidités**

Le risque lié aux liquidités est défini comme étant le risque qu'une société en commandite ne puisse respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

Le risque lié aux liquidités est géré en investissant la majorité de l'actif de la Société en commandite dans des placements faciles à transiger sur un marché actif. Conformément aux lignes directrices des investissements de la Société en commandite, la Société en commandite investira au moins 80 % de ses fonds dans des titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) ou du TSX Venture Exchange.

La Société en commandite peut, de temps à autre, investir dans des titres qui ne sont pas transigés sur un marché actif, et qui peuvent s'avérer illiquides. Conformément aux lignes directrices des investissements de la Société en commandite, la Société en commandite a investi jusqu'à 3,4 % de ses fonds dans des sociétés de ressources naturelles dont les titres ne peuvent être facilement vendus sur un marché, ou pour lesquelles il est difficile d'obtenir le cours public (les lignes directrices stipulent que la Société en commandite peut investir jusqu'à 20 % de ses fonds dans ces titres). Ces investissements sont jugés privés

et restreints dans l'État du portefeuille de placements et autres éléments d'actif net de la Société en commandite.

Les titres achetés par la Société en commandite peuvent être assujettis à des contraintes quant à la revente. Durant les périodes où les contraintes s'appliquent, la Société en commandite peut disposer de ces titres conformément à certaines exemptions légales. Il n'y avait aucune restriction quant à la revente en date du 30 juin 2008.

Les commandités ne peuvent racheter les unités tant que la Société en commandite n'a pas été dissoute. Les unités de la Société en commandite ne peuvent être vendues sur le marché, et il est peu probable qu'un marché public autorisant la vente de ces unités se développe. Au moment de la dissolution, le commandité transfère l'actif de la Société en commandite à BluMont Augen Resource Strategy Fund Inc. (la « transaction de roulement du fonds commun de placement »). Cependant, il n'existe aucune garantie que la transaction de roulement du fonds commun de placement ait lieu, et les associés passifs pourraient, à la dissolution de la Société en commandite, recevoir des titres pour lesquels il existe un marché illiquide ou assujetti à des contraintes quant à la revente.

### **(III) Risque lié au taux d'intérêt**

Le risque lié au taux d'intérêt émane de la possibilité qu'une fluctuation des taux d'intérêt affecte les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Le risque lié au taux d'intérêt survient lorsque la Société en commandite investit dans des instruments financiers portant intérêt. La Société en commandite est exposée au risque que la valeur de ces instruments fluctue selon les taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'impact sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à court terme aux taux du marché.

En date du 30 juin 2008, la Société en commandite détenait un prêt de 1 586 460 \$ portant intérêt à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'impact sur la Société en commandite.

### **(IV) Autre risque lié au prix**

L'autre risque lié au prix est le risque selon lequel la valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctueront en raison des changements de la valeur marchande (autre que le risque lié au taux d'intérêt ou aux devises), que ces fluctuations aient été causées par des facteurs concernant l'instrument financier en particulier (y compris les conséquences économiques des amendements aux lois fiscales) ou son émetteur, ou par des facteurs touchant des instruments financiers semblables sur le marché.

Tous les investissements comportent un risque de perte du capital. Le gestionnaire de portefeuille de la Société en commandite atténue ce risque en choisissant avec soin et en diversifiant les titres et autres instruments financiers selon les limites de la stratégie et des objectifs d'investissement de la Société en commandite. Le risque maximum lié aux instruments financiers dépend de la valeur marchande de ceux-ci. Les positions de place de la Société en commandite sont surveillées quotidiennement par le gestionnaire de portefeuille. Les

instruments financiers détenus par la Société en commandite sont sensibles au risque lié à la valeur marchande en raison des incertitudes concernant les prix futurs des instruments.

L'état du portefeuille de placements et des autres éléments d'actif net catégorise les titres selon le segment de marché.

L'impact sur l'actif net de la Société en commandite causé par une fluctuation de 5 pour cent de la juste valeur, en date du 30 juin 2008, avec toutes autres variables constantes, est indiqué dans le tableau suivant.

	<b>Augmentation de 5 % de la juste valeur</b>	<b>Diminution de 5 % de la juste valeur</b>
Actif net lié aux activités	425 668 \$	(425 668) \$

**(V) Risque lié aux devises**

Le risque lié aux devises est le risque selon lequel la valeur d'un instrument financier fluctue suite à des modifications aux taux de change étranger.

Le risque lié aux devises survient lorsque les instruments financiers (notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont en devises autres que le dollar canadien, qui constitue la devise fonctionnelle de la Société en commandite.

En date du 30 juin 2008, la Société en commandite ne détenait aucun instrument financier en devise étrangère; elle n'était pas donc pas touchée par le risque lié aux devises.

**4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le gestionnaire du portefeuille a droit à des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de la valeur liquidative de la Société en commandite, calculés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu. Ces frais de gestion s'élevaient à 85 572 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2008.

Le commandité pourra recevoir une distribution supplémentaire de biens de la Société en commandite (l'« attribution de la prime de rendement ») i) le jour du transfert de l'actif de la Société en commandite à BluMont Augen Resource Strategy Fund Inc. ou (ii) le jour précédant la date de dissolution de la Société en commandite (la « date de la prime de rendement »), la date la plus hâtive prévalant. Ce montant correspondra à 20 % de l'excédent de la somme de la valeur liquidative par part de la Société en commandite et de toute distribution par part versée pendant la période débutant le 30 octobre 2007 et se terminant à la date de la prime de rendement (compte tenu de cette prime de rendement) sur 11,20 \$. La prime de rendement peut être versée en numéraire ou, sous réserve des lois en vigueur, en actions de BluMont Augen Resource Strategy Fund, au choix du commandité.

**5. FACILITÉ DE PRÊT**

Le 30 octobre 2007, la Société en commandite a obtenu une facilité de prêt (la « facilité de prêt ») auprès d'une banque canadienne à charte. Cette facilité de prêt couvre un montant de 1 586 460 \$ et vient à échéance le 30 avril 2009, ou à la date de dissolution de la Société en commandité, l'événement le plus hâtif prévalant. Elle est garantie par une convention générale et est soumise à certaines restrictions financières. Les intérêts sont

calculés selon le taux préférentiel de prêt de la banque. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour la période était de 5,27 %.

Au 30 juin 2008, et pendant toute la période, la Société en commandite respectait tous les engagements financiers. Au cours de la période, des intérêts de 35 370 \$ ont été versés sur la facilité de crédit.

## 6. IMPÔTS

Le numéro d'inscription d'abri fiscal de la Société en commandite est TS073205 et son numéro d'inscription d'abri fiscal du Québec est QAF-07-01231. Ces numéros doivent figurer sur toute déclaration fiscale produite par un commanditaire. L'attribution de ce numéro ne confirme aucunement le droit d'un investisseur aux avantages fiscaux découlant de cet abri fiscal.

Le coût fiscal des actions ordinaires accréditives est réduit du montant des frais d'exploration et de mise en valeur au Canada ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la Société en commandite. La vente d'actions ordinaires accréditives et de bons de souscription convertibles en actions accréditives n'a aucune conséquence fiscale pour les associés.

## 7. RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SELON LES PCGR ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE AUX FINS DES OPÉRATIONS

30 juin 2008

Valeur liquidative (\$)			Valeur liquidative par part (\$)		
Valeur liquidative aux fins des opérations	Ajustement pour conformité au chapitre 3855	Valeur liquidative selon les PCGR	Valeur liquidative aux fins des opérations	Ajustement pour conformité au chapitre 3855	Valeur liquidative selon les PCGR
7 053 027 \$	(134 987) \$	6 918 040 \$	4,38 \$	(0,08) \$	4,30 \$

## 8. MODIFICATION COMPTABLE FUTURE

En janvier 2006, le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (« CSNC ») de l'ICCA a adopté un plan stratégique relativement aux normes comptables au Canada. À cette fin, le CSNC confirme qu'en février 2008, les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») remplaceront les PCGR canadiens en 2011 dans le cas des entreprises publiques canadiennes à but lucratif. Le commandité évalue présentement l'impact de ce changement et élabore le plan de la Société en commandite.

## 9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'année en cours.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

### **GESTIONNAIRE ET PLACEUR PRINCIPAL**

BluMont Capital Corporation  
70 University Avenue  
Suite 1200 P.O. Box 16  
Toronto, ON M5J 2M4  
Téléphone : (416) 216-3566  
Télécopieur : (416) 360-1102  
Sans frais : 1 (866) 473-7376

### **AGENT COMPTABLE DES REGISTRES**

Citigroup Fund Services Canada, Inc.  
2920 Matheson Blvd. East  
Mississauga, ON L4W 5J4

### **COURTIER PRINCIPAL**

Caldwell Securities Ltd.  
150 King Street West, Suite 1710  
Toronto, ON M5H 1J9

### **VÉRIFICATEURS**

PricewaterhouseCoopers LLP  
Suite 3000 Box 82  
Royal Trust Tower TD Centre  
Toronto, ON M5K 1G8

### **CONSEILLER JURIDIQUE**

Fasken Martineau DuMoulin LLP  
Barristers & Solicitors  
66 Wellington Street West  
P.O. Box 20  
Toronto, ON M5K 1N6



**BLUMONT**  
CAPITAL

2911 Côte Ste-Catherine, Montréal, QC H3T 1C2 | Tél : 514.342.5055 | 1.866.665.5055 | Téléc : 514.738.2562 | [blumontcapital.com](http://blumontcapital.com)

VANCOUVER | CALGARY | TORONTO | MONTRÉAL